

Orientations du Bureau spécial du 18 septembre 2002 consacré au projet d'agglomération

Rapporteur : M. le Président

AVIS du Bureau	
séance du 04/10/02	favorable

Suite à la séance du Bureau du 18 septembre entièrement dédiée au débat sur le projet d'agglomération, les éléments validés sur lesquels se poursuivra la réflexion, sont les suivants :

1. Le calendrier

25 Oct	3ème Comité de pilotage : discussion autour des contributions des partenaires. Mise en place de Groupes Techniques regroupant les différents partenaires
08 Nov	<i>Bureau : débat sur le Conseil de Développement Participatif</i>
19 Nov 26 Nov 3 Déc	Conférences : <ul style="list-style-type: none">- Albert JACQUARD, humaniste.- Pierre CALAME, Sociologue, Dir. De la fondation Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme- Antoine BAILLY, Géographe, Membre du comité scientifique de la Datar- (Autres à préciser - contacts en cours)
Déc 02 (Soirée)	Mise en place du Conseil de Développement Participatif
10 Fev 03	Les Assises de l'Agglomération (une journée)
De Janv à Juin 03	Elaboration du contrat d'agglomération
Eté 03	Signature du contrat d'agglomération

2. Les préalables nécessaires au projet d'agglomération

Le bureau du 18 septembre a retenu comme préalables,

- d'inscrire le projet d'agglomération sous le signe du développement durable
- de se fixer comme priorité générale de valoriser et préserver la qualité du cadre de vie
- d'envisager le projet d'agglomération comme l'opportunité de « rêver » sans perdre de vue les aspects pragmatiques d'échelonnement à court, moyen et long terme des projets.
- pour chacun des 4 enjeux présentés ci-dessous, de confier à l'AUDAB la réalisation d'un diagnostic stratégique, à partir de problématiques précises.

3. Les enjeux

Les orientations issues des rencontres entre le Président et les vice-présidents ont été retranscrites sous la forme des 4 enjeux suivants, validés par le bureau du 18 septembre. Ces enjeux correspondent à l'ambition du projet d'agglomération.

1. Construire la communauté en développant un sentiment d'agglomération, en

- réalisant des actions, parfois peu coûteuses mais visibles immédiatement et concrètement sur le terrain
- développant des réseaux sur le territoire de l'agglomération
- mettant en réseau les équipements
- faisant de la cohésion sociale un axe fort du projet d'agglomération
- réfléchissant sur la solidarité financière au sein de l'agglomération

Un deuxième niveau de projets interpellant le fonctionnement de la collectivité reste à préciser. Il concerne le développement des services mutualisés, des services communs et le fonctionnement avec les secteurs.

2. Renforcer l'attractivité en se dotant d'une image valorisante, à partir

- du thème du temps, jugé porteur et fédérateur
- des savoir faire dans le domaine des microtechniques en développant une maîtrise de l'association des techniques.
- du tourisme fluvial comme un des moteurs du développement touristique de l'agglomération.
- des grands sites potentiels de rayonnement et de structuration (la citadelle, les Près de vaux, la vallée du Doubs..)
- de l'élaboration d'un projet pilote pour l'agglomération faisant appel au concours des ressources technologiques du territoire (industrie, microtechniques, université..)
- un rayonnement à l'échelle nationale et européenne, en coopération avec notamment la Suisse et l'Italie du Nord.

3. Avoir une meilleure gestion de l'espace communautaire avec la recherche d'un équilibre du territoire de l'agglomération, en

- développant un transport en commun en site propre
- articulant les politiques de l'habitat et du développement économique avec celle du transport
- développant une politique de stationnement adaptée aux TC
- envisageant le renouvellement urbain à l'échelle de l'agglomération
- développant une politique de valorisation des friches
- portant une attention particulière aux entrées d'agglomération
- constituant des réserves foncières,
- imaginant des mécanismes permettant la diminution du coût du foncier,
- envisageant la gratuité de l'autoroute

4. Construire l'avenir grâce à de nouveaux partenariats

- sur les territoires limitrophes de l'agglomération
- à l'échelle du Grand Est

Le Conseil de Communauté prend connaissance des orientations proposées par le Bureau concernant le projet d'agglomération.

Pour extrait conforme,

Le Président